

Rapport n°14 :**Reporting annuel ANR 2019/2020 du PIA NCU RITM-BFC**

Rapporteur (s) :	Claudia LAOU-HUEN Directrice du service Recherche et projets structurants
Service – personnel référent	Clarisse MOONCA Coordinatrice administrative et financière RITM-BFC Pascaline PONCE - Directrice de l'ATP Sébastien CHEVALIER - Coordinateur
Séance du Conseil d'administration	15 octobre 2020

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport : rappel des attendus de l'ANR dans le cadre de RITM-BFC

Le rapport annuel de suivi des Investissements d'Avenir comporte trois volets à saisir sur la plateforme de dépôt de l'ANR **avant le 10 septembre 2020**. Il concerne la période 1^{er} janvier 2019 à 30 juin 2020.

- Volet 1 - Compte-rendu scientifique, Volet rempli par le responsable scientifique et technique, saisi directement dans les champs de la plateforme scientifique.
- Volet 2 - Indicateurs, Volet rempli par le responsable scientifique et technique, saisi directement dans les champs de la plateforme scientifique.
- Volet 3 - Eléments financiers, Volet rempli par l'Etablissement coordinateur, saisi directement dans les champs de la plateforme financière.

Rapport scientifique : voir rapport en annexe

Rapport financier**La préparation de la collecte de données financières avec les établissements :****a) L'identification des personnes ressources ou référents sur le volet financier**

Les rencontres avec la direction, personnels administratifs et financiers des établissements partenaires sont planifiées dès janvier 2019 notamment afin que les services puissent anticiper sur les dépenses et mieux identifier les missions du personnel de la COMUE dédié au dispositif RITM-BFC ainsi que les attendus de l'ANR.

Une présentation du dispositif RITM-BFC a été planifiée en mars au cours de la réunion hebdomadaire des Responsables des Services Administratifs à l'Université de Bourgogne. Deux actions de formation ont été réalisées en décembre 2019 « Donnez du RITM à une action, à un projet » à la Maison Régionale de l'Innovation à Dijon ainsi qu'au siège d'UBFC à Besançon.

La séance 1 s'adresse plus particulièrement aux personnels administratifs et financiers, aux porteurs de projets ou toute personne intéressé(-e) par le dispositif RITM-BFC : l'idée est de rappeler l'écosystème dans lequel s'inscrit RITM-BFC avec un focus sur la méthodologie de projet c'est-à-dire faire travailler ensemble et de façon coordonnée, au sein des établissements, des ressources de différents métiers ou services pour atteindre un même objectif. L'idée est d'impulser une meilleure collaboration entre les services et les équipes plus impliquées tant sur le plan pédagogique que financier.

b) Appui aux services financiers des établissements en amont et pendant la construction du relevé de dépenses

Les dépenses dans le cadre des actions et projets dépendent d'un fonctionnement interne propre à chaque établissement porteur et partenaire. Les pôles financiers des établissements concernés, et principalement, les universités assurent la chaîne des dépenses à partir de la convention de reversement signée par l'ensemble des parties à travers deux logiciels de gestion différents. Ces deux outils intègrent trois masses principales **Personnels, Fonctionnement et Investissement** :

- SIFAC pour l'Université de Bourgogne
- COCKTAIL pour l'Université de Franche-Comté, Agrosup Dijon, UBFC
- Autres logiciels

Les masses de dépenses extraites des logiciels ne correspondent pas aux masses de dépenses éligibles de l'ANR (Personnels, Fonctionnement dont prestations de service externe, Missions, Autres dépenses externes, Autres dépenses justifiées par une facturation interne). Le montage du dispositif RITM-BFC ne prévoit pas de financer l'équipement.

Personnels statutaires avec financement ANR	
Personnels non statutaires avec financement ANR en CDD (personne.mois)	Post-doctorants
	Autres
Personnels non statutaires avec financement ANR en CDI	
Sous total ressources humaines	
Prestations de service externe	
Missions	
Autres dépenses externes (petits matériels)	
Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne	
Frais de gestion –Taux (%)°	
Sous-total fonctionnement	
MONTANT TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES	

c) Le suivi des dépenses de l'équipe de gestion d'UBFC, des actions et projets

Pour le suivi des dépenses de l'équipe de gestion, des tableaux de bords sont adaptés à partir d'extractions du logiciel de gestion Cocktail qui sont complétés au fil de l'eau des consommations engagées dans le cadre du dispositif RITM-BFC.

Ces tableaux de bord permettent le découpage ci-dessous :

Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) sur la période

Personnels statutaires avec financement ANR		0
Personnels non statutaires avec financement ANR en CDD (personne.mois)	Post-doctorants	0
	Autres	65
Personnels non statutaires avec financement ANR en CDI		0
Sous total ressources humaines		229 578,02
Prestations de service externe		68 111,43
Frais de missions		20 037,98
Autres dépenses externes (petits matériels)		2646,34
Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne		0
Frais de gestion (8%)		25 629,90
Total Frais de gestion ETABLISSEMENTS MEMBRES (3%) réalisés sur la période		7971,59
Sous-total de fonctionnement		320 373,77
MONTANT TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES		353 975,26

Pour les actions dans le cadre des leviers et projets, deux documents complémentaires vont permettre de veiller à la bonne réalisation des dépenses en cohérence avec les innovations suivies par l'ATP-BFC et faciliter la collecte de données scientifiques et financières annuelle :

- une fiche financière est créée à partir des dépenses éligibles de l'ANR, à l'aide du règlement financier et de la fiche n°3 "Les coûts admissibles, afin de mettre en relief les trois grandes masses Personnels, Fonctionnement, Facturation interne et sous-masses. Pour asseoir la cohérence de cet outil, cette même fiche financière correspond à l'annexe financière de chaque convention de reversement afin de détailler le(-s) montant(-s) pour l'ensemble des actions dans le cadre des leviers ainsi que les projets lauréats par l'établissement validée par les instances d'UBFC . Elle est également adossée au dossier de candidature des appels à projets et à candidature de RITM-BFC.
- une « fiche compteur » qui est une fiche temps qui reprend les indicateurs identifiés dans le cadre du groupe de travail du réseau NCU et inspirée d'une fiche temps du Fonds Social Européen de la Région Bourgogne Franche-Comté. Elle a pour objectif de visualiser le temps humain passé sur l'action et/ou sur le projet par le pilote de levier ou le porteur ainsi que les personnels impliqués dans le dispositif. Elle permet aussi aux équipes mobilisées d'obtenir une « photographie », « un état des lieux » des étapes réalisées et de réévaluer les moyens humains notamment.

La fiche financière est « actée » par les pôles financiers des établissements et a une double utilité :

- elle permet d'enclencher l'ouverture des crédits et de ventiler les dépenses sur la base du budget prévisionnel de l'action et/ou du projet détaillées dans la fiche financière « conforme » aux masses de dépenses de l'ANR ;
- elle sert également de trame pour construire le relevé de dépenses final.

La saisie des données remontées par les établissements :

Dépenses globales sur le dispositif RITM-BFC sur la période

Personnels statutaires avec financement ANR		11 676,65
Personnels non statutaires avec financement ANR en CDD (personne.mois)°	Doctorants	7 (masse salariale : 19 744,06)
	Post-doctorants	8 (masse salariale : 19 900,40)
	Autres	191 (masse salariale : 348 950,82)
Personnels non statutaires avec financement ANR en CDI		14 (masse salariale : 579,74)
Sous total ressources humaines		400 851,67
Prestations de service externe		92 605,62
Frais de missions		38 750,99
Autres dépenses externes (petits matériels)		50 344,28
Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne		3540,64
Sous-total de fonctionnement		185 241,53
Frais de gestion (8%) UBFC dont (3%) Frais de gestion ETABLISSEMENTS MEMBRES réalisés sur la période		33 601,49
Total Frais de gestion ETABLISSEMENTS MEMBRES (5%) réalisés sur la période		13 285,96
MONTANT TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES		632 980,65

(montants en €)	UBFC	UFC	uB	UTBM	ENSAM	ASD	ENSMM	BSB	TOTAL
Montant des versements aux établissements (2019 et 2020)		328 671	425 657	49 537	11 200	82 524	1150	0	898 739
Dépenses réalisées sur la période (janv 19- juin 20)									
RH	229 558	34 138	80 739	17 347	0	38 245	803	0	400 830
Fonctionnement	90 795	22 177	55 091	6917	2 407	7851	0	0	185 238
Frais de gestion	33 601	2 815	6 791	1213	120	2304	40	0	46 884
TOTAL dépenses	353 975	59 132	142 622	25 477	2 527	48 402	843	0	632 980

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre connaissance de la collecte de données scientifiques et financières transmises à l'ANR dans le cadre du dispositif RITM-BFC pour l'année 2019 et le premier semestre 2020.